

Département des Bouches du Rhone

Commune D'AUBAGNE

PA 1

LOTISSEMENT
LES PINS DU GARLABAN 2

SITUATION - CADASTRE



DOSSIER 15060

PA 1

Plan dressé le :

6 Juillet 2016

Plan édité le :

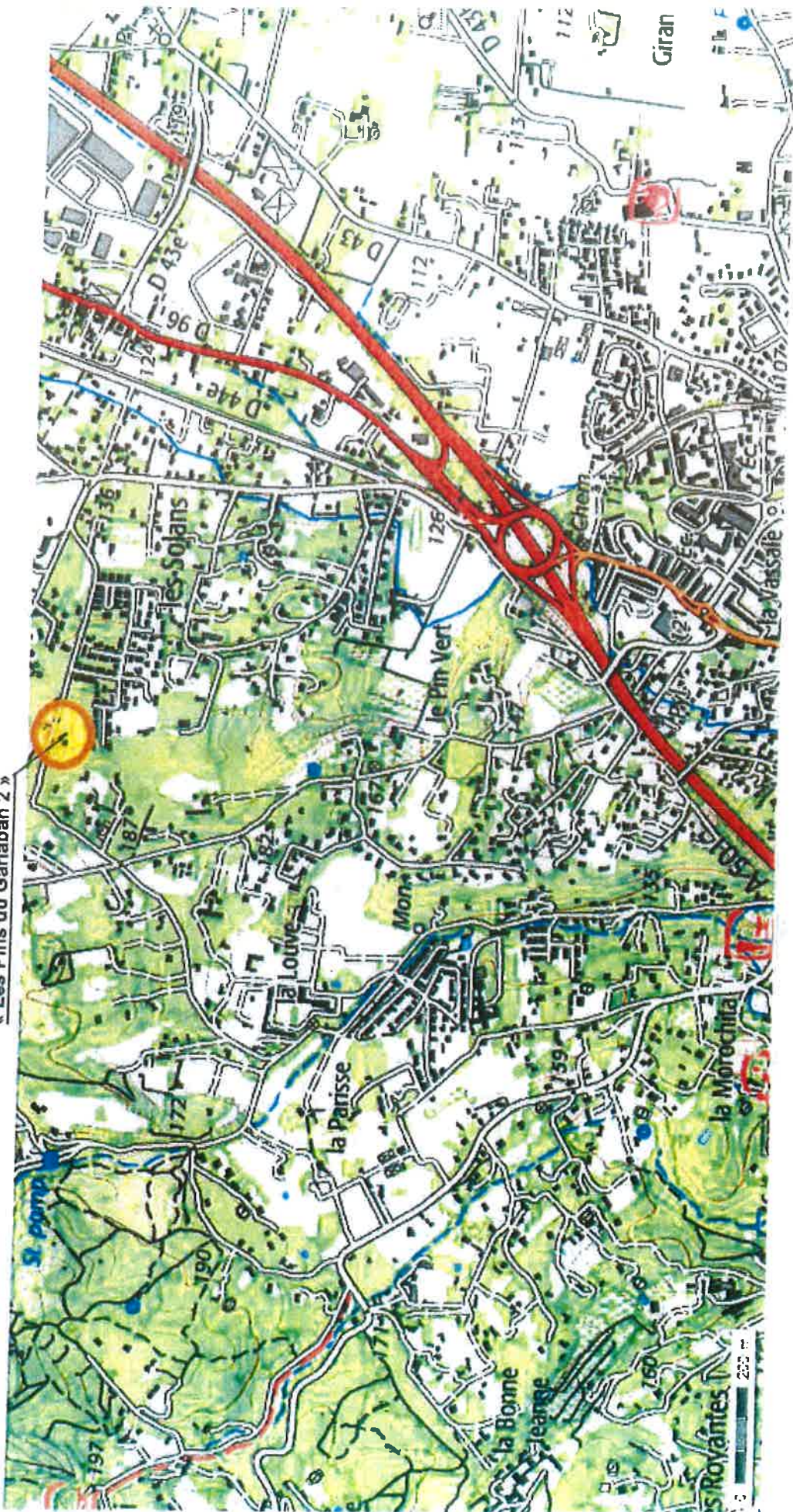
6 Juillet 2016

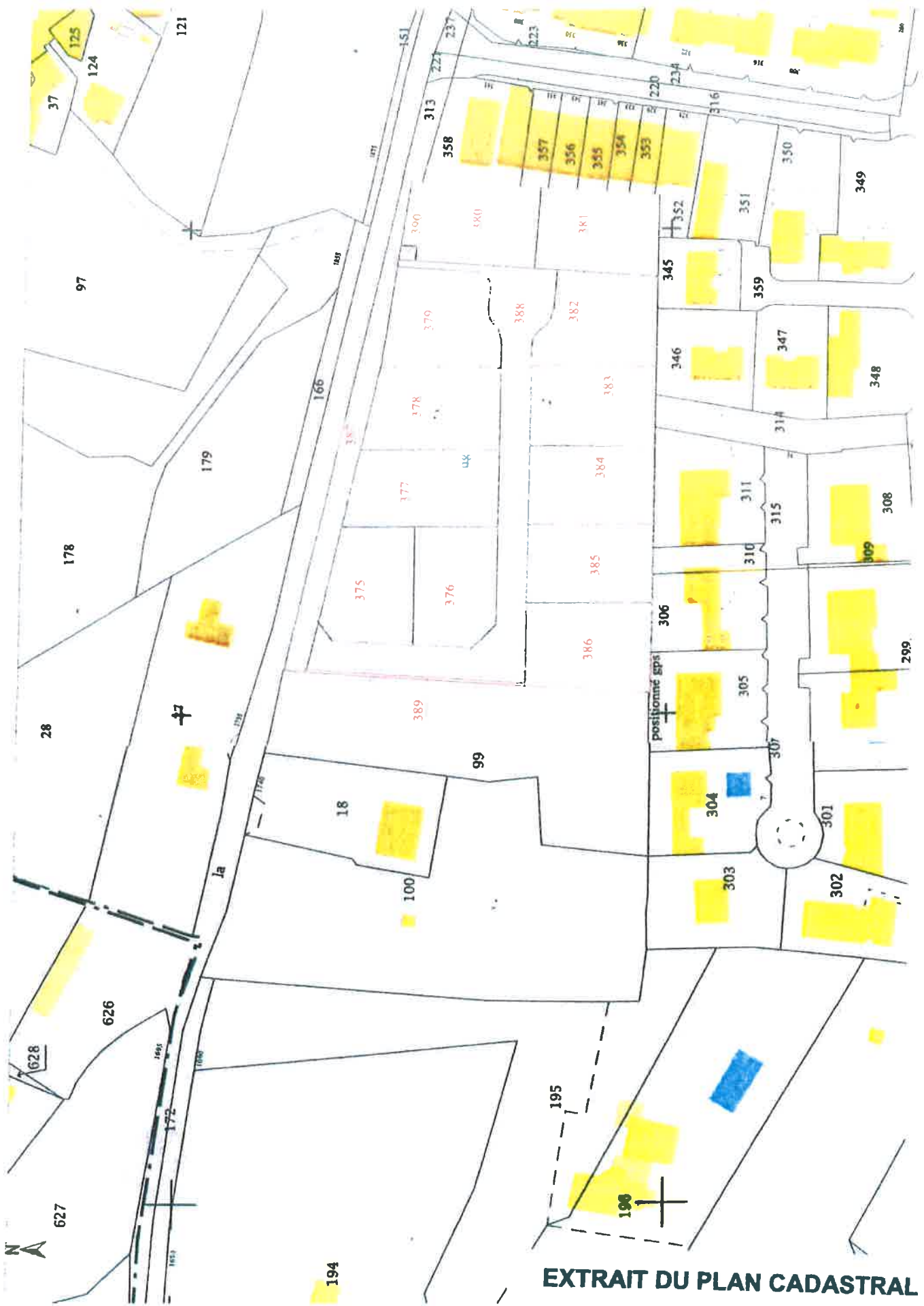
Michel RICHARD *Géomètre-Expert Foncier - Ingénieur E.S.G.T.*
Avenue de Craonne - B.P. N 4 - 13370 MALLEMORT
Tél. 04-90-57-44-54 - Fax. 04-90-59-15-58



PLAN DE SITUATION

« Les Pins du Gariaban 2 »

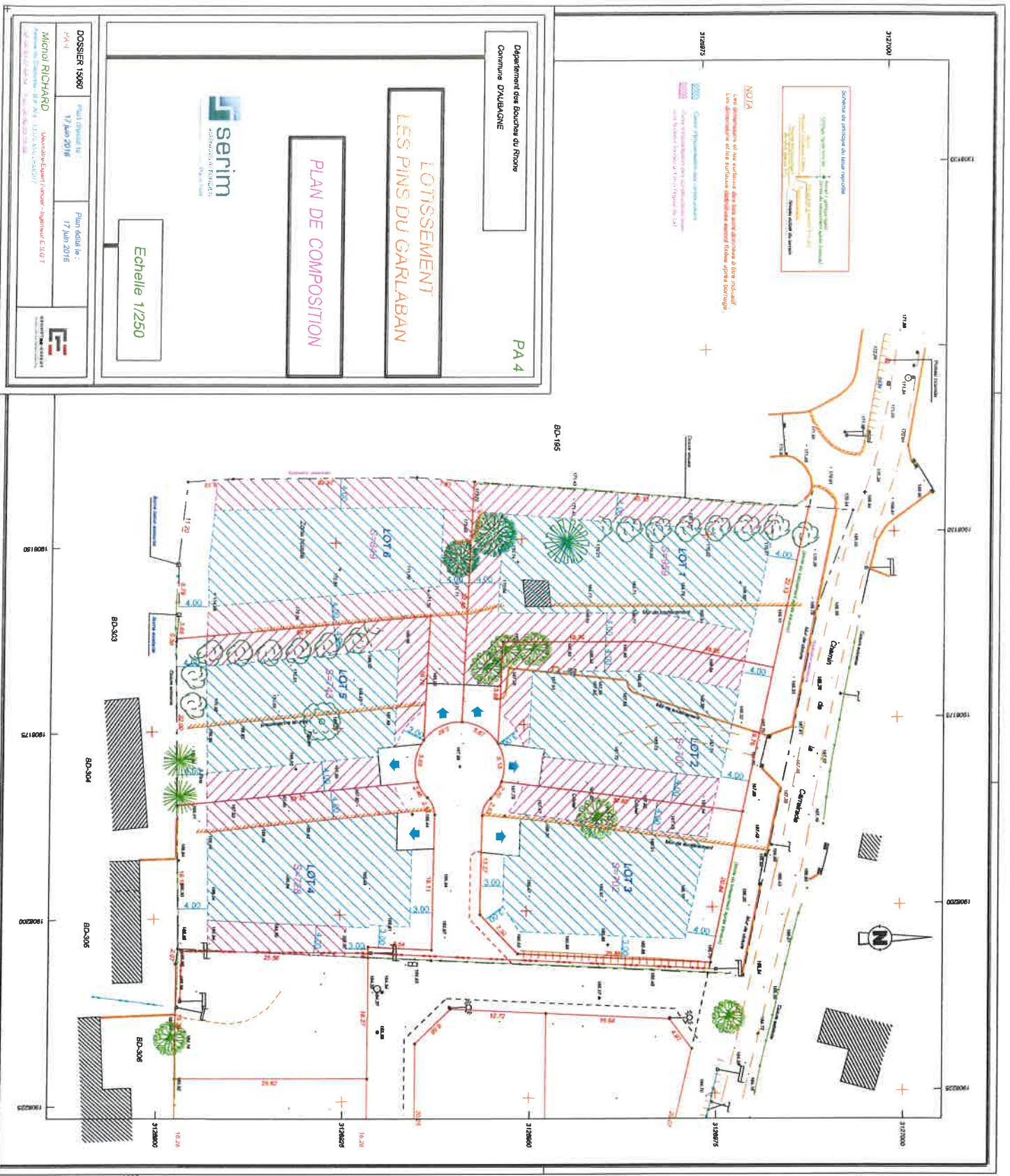




EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

SECTION BD

Echelle : 1/1000



Commune : AUBAGNE (Bouches-du-Rhône)

Date d'édition : 11/12/2014

Sources : Géoportail IGN, OGE



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILERS VALENTIN-DUMAS

Portail GéoFoncier de l'Ordre des Géomètres-Experts

Document établi dans une représentation plane de type Mercator sphérique cylindrique.
L'échelle est indicative.



Etat actuel du terrain vu depuis l'angle sud-est



Etat actuel du terrain vu depuis l'angle sud-ouest





DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



LOTISSEMENT « LES PINS DU GARLABAN 2 »

Commune d'Aubagne

Projet localisé entièrement hors site Natura 2000

Octobre 2016



Coordonnées du demandeur :

Nom : SERIM

Société d'Etudes et de Réalisations Immobilières

Adresse : 41 rue Papety

13007 Marseille

Téléphone : 04.91.31.69.69 **Fax :** 04.91.59.23.64

Email : a.colombani@serim-amenageur.fr

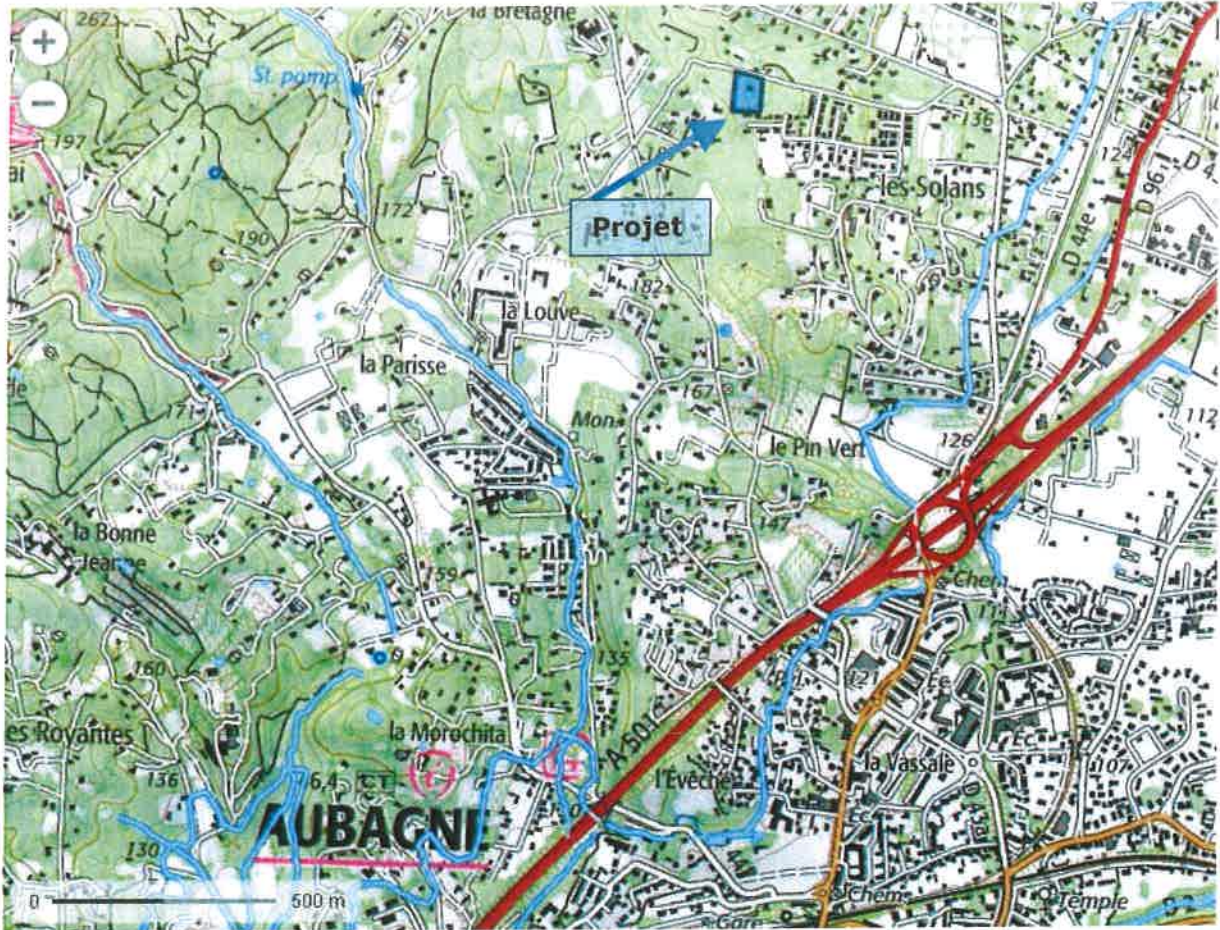
Sommaire

1 - Localisation du projet	4
2 - Nature et description du projet	6
2.1 - Nature du projet	6
2.2 - Description technique	9
3 - Définition de la zone d'influence et interaction avec le projet	10
3.1 - Site Natura 2000 concerné	10
3.2 - Description du milieu naturel du site de projet	11
3.3 - Interactions du projet avec les espèces désignées dans le site Natura 2000	14
4 - Conclusion	15

1 - Localisation du projet

Le projet est situé :

- Nom de la commune : Aubagne Département des Bouches-du-Rhône
- Lieu-dit et adresse : Les Solans Chemin de la Carreirade d'Allauch.



Localisation du projet

Les parcelles concernées sont les parcelles n°99, 18 et 100.



Extrait cadastral

2 - Nature et description du projet

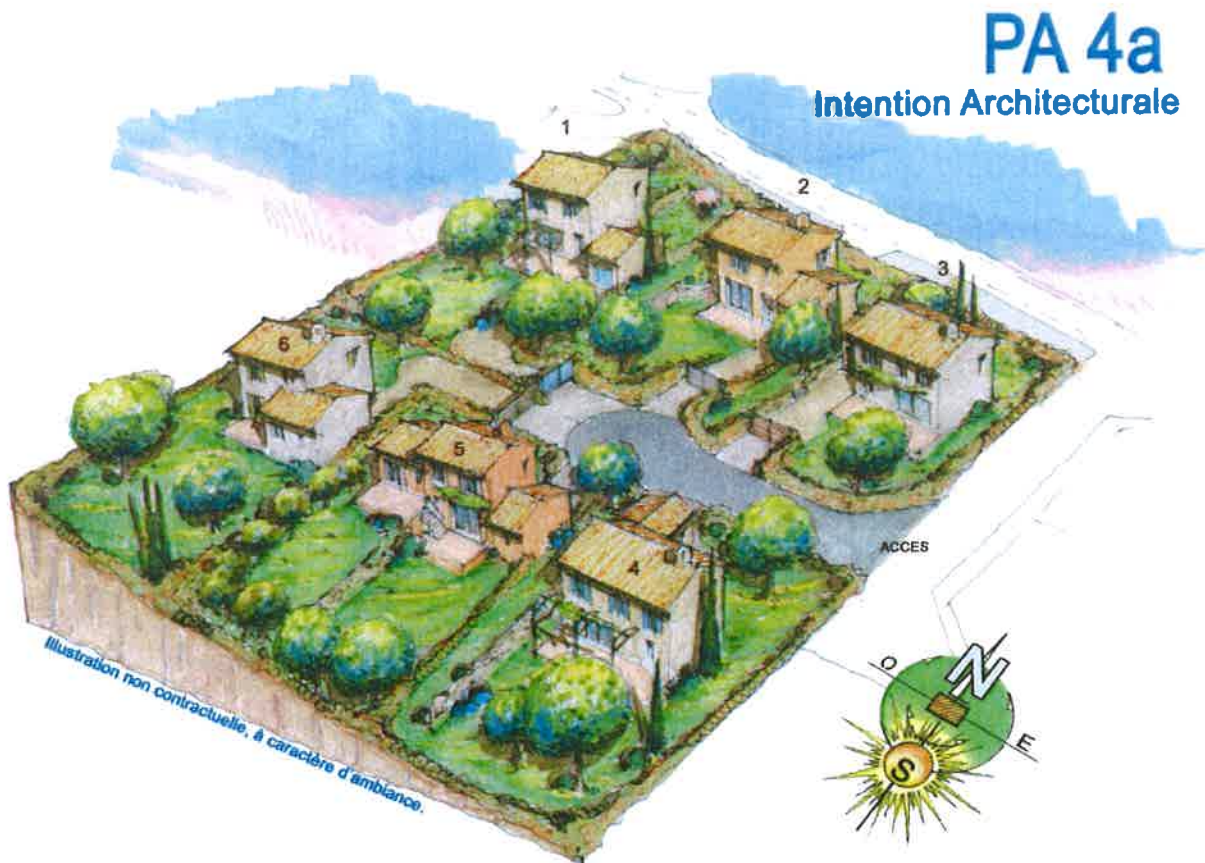
2.1 – Nature du projet

Le projet s'inscrit dans une parcelle d'environ 5300 m², contiguë à une zone urbanisée. L'objet de l'opération est la réalisation de 6 lots viabilisés de moyenne densité. Le lotissement est destiné à recevoir principalement des constructions à usage d'habitations. Le projet intègre également l'aménagement d'une voirie de desserte unique se terminant par une placette.

Les réseaux seront tous enterrés.

Le parti architectural choisi permet de ne pas porter atteinte au caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. L'absence de relief caractéristique sur le terrain permet une intégration du projet.

L'ensemble des arbres présents sur la parcelle sera coupé.



Parti d'aménagement du projet



Plan de composition du projet



2.2 – Description technique

2.2.1 - Gestion de l'éclairage nocturne

L'éclairage du lotissement est assuré par 2 candélabres sur fût de 3,50 m posés à l'emplacement indiqué sur le plan présenté page précédente. Le réseau est équipé d'une horloge astronomique et d'économiseurs d'énergie.

Afin de limiter l'impact sur la faune, les candélabres seront équipés de réflecteurs de manière à orienter au maximum la lumière vers le sol. Le choix des ampoules sera orienté vers celles émettant le spectre électromagnétique le moins large, de préférence des ampoules sodium basse pression ou équivalent.

2.2.2 - Période envisagée pour les travaux

L'intervention de coupe et de débroussaillage est prévue entre les mois de mars et avril, période hors des activités biologiques sensibles de la plupart des groupes biologiques.

3 - Définition de la zone d'influence et interaction avec le projet

3.1 - Site Natura 2000 concerné

Le site Natura 2000 le plus proche, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés, est le site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban » (FR9301603), situé à environ 1,7 km à l'Ouest du projet.



Localisation du site Natura 2000 vis-à-vis du projet

Ce massif calcaire et dolomitique se caractérise par de nombreuses zones rupestres (falaises, rochers nus, etc...) formées par ces 2 types de substrat. Sa flore présente un grand intérêt avec des espèces endémiques et/ou rares (Sabline de Provence, Anémone palmée, Petite Jurinée).

Les espèces faunistiques visées à l'annexe II de la Directive Habitat présentes sur le site sont les suivantes :

Code	Nom espèce		Statut	Abondance	Qualité	Population	Conservation
1307	Myotis blythii	Myotis blythii	Résidence	Rare	Médiocre	2%≥p>0%	Bonne
1310	Minioptère de Schreiber	Miniopterus schreibersii	Résidence	Rare	Médiocre	2%≥p>0%	Bonne
1083	Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	Résidence	Rare	Médiocre	Non significative	
1088	Grand capricorne	Cerambyx cerdo	Résidence	Rare	Médiocre	Non significative	
1065	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	Résidence	Rare	Médiocre	2%≥p>0%	Bonne
6199	Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria	Résidence	Rare	Médiocre	Non significative	

3.2 – Description du milieu naturel du site de projet

3.2.1 – Contexte d'implantation du projet

Le projet s'insère dans la continuité de zones urbanisées, dans un contexte d'urbanisation plus ou moins dense (zone en rose sur la carte) avec présence d'espaces boisés (zone en vert). Cependant, mais relativement mitée avec peu de formations boisées de superficie importante.

La continuité de la trame boisée est altérée par la présence de l'urbanisation (habitation et voirie) et son corollaire « pollution lumineuse » qui limite la présence d'espèces de chiroptères lucifuges.

La parcelle (n°98°) qui jouxte celles du projet a été lotie récemment.



Contexte urbanisé du site de projet (source CLC 2006)

3.2.2 – Description succincte des milieux naturels

La parcelle se caractérise par une végétation arborée et arbustive spontanée peu dense d'oliviers, de pins d'Alep et autres arbustes. Les sujets sont peu âgés avec des diamètres faibles.



Végétation arborée et arbustive de la parcelle





Essences spontanées présentes sur le site du projet

3.2.3 – Présence de zone humide ou de milieu aquatique

Le cours d'eau le plus proche se situe à environ 600m à l'Est du projet. Aucun fossé n'est présent ni autre forme de milieu aquatique.

3.2.4 – Potentialité de présence d'espèces patrimoniales

Oiseaux

Aucun inventaire n'a été réalisé sur la parcelle. Compte tenu de la végétation présente, les espèces communes forestières suivantes peuvent potentiellement trouver un habitat favorable (source : faune-paca.org) :

- Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*)
- Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
- Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
- Grive musicienne (*Turdus philomelos*)
- Merle noir (*Turdus merula*)
- Mésange charbonnière (*Parus major*)
- Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)
-

Chiroptères

Le contexte urbanisé dans lequel s'insère le projet est peu favorable aux chiroptères : en effet, l'éclairage nocturne des zones urbanisées constitue un obstacle important à l'exploitation des secteurs par les espèces lucifuges (majorité des espèces de chiroptères européennes).

Les arbres présents sur la parcelle sont peu âgés et peu favorables à la présence de cavités, gîtes privilégiés pour de nombreuses espèces de chiroptères.

Il n'y a pas non plus de bâtiment susceptible d'offrir des gîtes.

Invertébrés

Des espèces communes sont susceptibles de fréquenter le site d'étude.

Les arbres présents sur la parcelle sont peu âgés et peu favorables à la présence de cavités, habitat privilégié pour des coléoptères patrimoniaux.

Les espaces ouverts entre les arbres sont quant à eux favorables aux rhopalocères mais la fermeture progressive de la parcelle limite son intérêt pour ce groupe.

3.3 – Interactions du projet avec les espèces désignées dans le site Natura 2000

On rappellera qu'aucun lien hydrographique ne connecte le site Natura 2000 et le site du projet : le cours d'eau le plus proche se situe à environ 600m à l'Est du projet.

Le projet permet de conserver les sujets arborés situés en bordure de voirie communale, cette bande étant rétrocédée à la commune (cf plan masse). Les structures végétales sur lesquelles s'appuient de nombreuses espèces pour se déplacer ne sont ainsi pas altérées.

Aucun vieil arbre n'est détruit Les sujets présents sur la parcelle sont peu âgés et peu favorables à la présence de cavités, nécessaire au cycle de vie des chiroptères et des coléoptères du site Natura 2000. Aucun bâtiment, susceptible de servir de gîte aux chiroptères, qu'il serait utile de détruire n'est présent sur la parcelle.

Nom espèce		Potentialité de présence	Impact potentiel
Myotis blythii	Myotis blythii	Pas de gîtes potentiels Pollution lumineuse	Faible
Minioptère de Schreiber	Miniopterus schreibersii	Pas de gîtes potentiels Pollution lumineuse	Faible
Lucane cerf-volant	Lucanus cervus	Pas d'arbres à cavités	Faible
Grand capricorne	Cerambyx cerdo	Pas d'arbres à cavités	Faible
Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	Milieux ouverts très limités Plantes hôtes peu présentes	Faible
Ecaille chinée	Euplagia quadripunctaria	Plantes hôtes peu présente	Faible

De manière générale, la trame boisée existante, sur laquelle les espèces peuvent s'appuyer pour se déplacer, entre le site du projet et le site Natura 2000 est altérée (coupure) par l'urbanisation.

4 - Conclusion

Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation du site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban » pour les raisons suivantes :

- **De la distance avec le site Natura 2000 et de l'absence de continuité hydraulique entre le site du projet et du site Natura 2000 ;**
- **D'une trame boisée interrompue limitant les possibilités de déplacements des espèces et l'exploitation du secteur du projet par ces dernières ;**
- **De la nature du milieu naturel sur le site du projet et des contraintes urbanistiques peu favorables aux espèces ayant justifié la désignation du site Natura 2000 voisin ;**
- **De la faible superficie concernée par le projet (5 300 m2) ;**
- **Des prescriptions sur l'éclairage qui permet de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur les chiroptères.**

Ce dossier s'appuie sur la visite de terrain effectuée le 3/10/2016.

Fait à

**Par : SERIM/ASCONIT
CONSULTANTS**

Signature
SERIM
41, rue Papety
13007 MARSEILLE
Tél. 04 91 31 69 69
Fax 04 91 59 23 64